GUIDE

DE LA PETITE ENFANCE

VILLE DE LYON 5e

Sommaire

Edito 3

L'accueil de votre enfant 4

Les différents modes de garde 6

Plan 10

Les relais d'assistant-es maternel-les 12

Les crèches 14

Les loisirs de votre enfant 20

La MDMS 21

La PAJE 22

Notes 23

Numéros utiles 24

Directrice de publication :
Béatrice Gailliout
(Maire du 5e)

Responsable de la rédaction :
Henriette Manoukian
(conseillère déléguée aux crèches associatives et relais d'assistant-es maternel-les)

Rédaction :
Mairie du 5e arrondissement
Direction de l'enfance de la Ville de Lyon

Réalisation : Mairie du 5e
Crédits photo : Mairie du 5e
Crédit icon : flaticon.com

@mairie5lyon

Mairie du 5e arrondissement
14 rue Docteur Edmond Locard
04 72 38 45 50

VILLE DE LYON 5e
www.mairie5.lyon.fr

Edito

Béatrice Gailliout

Maire du 5e arrondissement

Conseillère métropolitaine déléguée à la Petite Enfance

Henriette Manoukian

Conseillère déléguée aux crèches associatives et relais d'assistantes maternelles

Dans le 5e arrondissement, l'accueil des tout-petits est au cœur de notre action.

Nous accordons une place toute particulière au développement et au bien-être de nos tout-petits. Depuis 2014, nous nous engageons au quotidien aux côtés des établissements et des structures afin d'adapter l'accueil au besoin de chaque enfant, et notamment aux enfants porteurs de handicap. A travers le projet social, nous avons mis en place un travail de partenariat, de mutualisation et de partage des idées pédagogiques entre les différents services d'accueil. Ce travail est effectué en accord avec la politique menée par la Ville de Lyon et par Blandine Reynaud, Adjointe au Maire à la Petite enfance et Maisons de l'Enfance.

Le rôle des parents étant primordial dans le système des modes de garde, nous souhaitons les encourager et les soutenir au quotidien dans leurs engagements. Dans les structures municipales, les parents délégués participent au bon fonctionnement quotidien de la crèche ; dans les structures associatives et dans les relais d'assistant-es maternel-les, les parents épaulent les professionnels de la Petite Enfance. Le lieu d'accueil parents / enfants à la Maison de l'Enfance de Ménival, le Jardin des Mûrières, est un lieu ressource créant un espace d'écoute, d'échange, de rencontre et de jeux entre les parents, les grands-parents, les futurs parents et les enfants, les adultes et les accueillants professionnels.

Accueillir les tout-petits dans les meilleures conditions dans nos différentes structures pour leur permettre de s'épanouir ensuite dans nos écoles maternelles.

Nous espérons que ce guide contribuera à trouver des solutions de garde permettant aux parents de vivre sereinement et pleinement les premières années de leur enfant.

1 L'accueil de votre enfant

Le PAIPE signifie Point d'Accueil et d'Informations Petite Enfance.

Le PAIPE est un lieu d'information et d'inscription unique pour l'arrondissement qui enregistre et centralise les demandes et conseille les familles vers le lieu et le mode d'accueil le plus adapté.

Pour un accueil de plus de 20 heures par semaine

Le PAIPE est le lieu unique pour toutes les demandes de garde en établissement collectif de plus de 20 heures par semaine, que ce soit pour une crèche associative ou municipale.

Pour un accueil de moins de 20 heures par semaine

Il faut s'adresser directement à la direction de la crèche. Le Point PAIPE ne gère pas les demandes de moins de 20 heures.

Quand s'inscrire au point PAIPE ?

Au plus tôt 4 mois avant la date d'admission souhaitée. L'enregistrement du dossier d'inscription se fait pour un ou plusieurs établissements (3 maximum). Cette inscription intervient à l'issue d'un entretien avec un professionnel de la petite enfance. Un dossier est alors constitué, qui sera présenté à la commission d'admission. Cette commission se réunit 4 fois par an.

Comment s'inscrire au point PAIPE ?

A la Mairie du 5e arrondissement
14 rue Docteur Edmond Locard
04 72 38 45 60 (04 72 10 58 67)

Possibilité de rendez-vous à la Mairie annexe du Vieux-Lyon, 5 place du Petit Collège, même numéro.

Le projet social

Afin de répondre à une exigence réglementaire depuis le décret du 1er août 2000, la Ville de Lyon a établi son projet social avec la collaboration active de tous les partenaires intervenants dans le secteur de la Petite Enfance. Au-delà d'une réponse à une obligation règlementaire, ce document affiche une volonté politique de mieux répondre aux demandes de plus en plus diversifiées des familles.

Il se veut un outil d'intégration et d'adhésion sociale, de lutte contre les exclusions, de participation à l'éducation des futurs citoyens, de soutien aux savoir-faire parentaux, d'aide à la prise en charge des enfants en situation de handicap.

Les réalisations concrètes sont les suivantes :

Renforcer l'information et la participation des familles : mise en place de PAIPE. Des représentants de parents dans les structures municipales et sollicitation à la participation des parents à des activités pédagogiques, ludiques avec les enfants.

Développer des actions autour de la parentalité, lieux d'accueil enfants/parents (LAEP : le Jardin des Mûriers dans le 5e), création de lien social dans le quartier.

Apporter une complémentarité et une souplesse : ouverture les mercredis et vacances scolaires aux enfants de 2/4 ans scolarisés. Soutien d'une offre d'accueil individuel de qualité avec la création de relais assistantes maternelles.

Faciliter l'accueil d'urgence selon les critères définis collectivement.

Permettre l'accueil des enfants en situation de handicap avec un accompagnement des professionnels.

Ouverture et partenariat : développement des actions culturelles et artistiques pour les enfants.

Accompagner l'évolution des pratiques et rénover les établissements qui le nécessitent.

Pour plus d'information : www.lyon.fr/enfance-et-education rubrique La petite enfance

2 Les différents modes de garde

L'accueil collectif

Les établissements d'accueil collectif sont des lieux qui accueillent les enfants, à titre régulier ou occasionnel, à temps plein ou à temps partiel. Ces structures sont municipales (agents employés par la Ville de Lyon) ou associatives (personnes employées par des associations gestionnaires). La participation financière des parents est calculée en fonction des revenus, de la composition familiale et du temps de garde réservé. Cette participation est identique dans les structures municipales ou associatives. Tous ces lieux d'accueil bénéficient d'un personnel diplômé et qualifié : puériculteur-trice, infirmier-ère, éducateur-trice de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et personnes possédant le CAP Petite Enfance (en nombre suffisant conformément à la législation) et d'un pôle technique, agent-e d'entretien et cuisinier-ère. Dans le 5e arrondissement, il y a actuellement 12 crèches dont 9 associatives et 3 municipales (*liste et description à partir de la page 14*).

L'accueil collectif régulier

Il concerne les demandes de plus de 20 heures hebdomadaires pour les enfants jusqu'à 3 ans révolus. Vous devez, pour constituer le dossier d'inscription, prendre rendez-vous au Point PAIPE de la Mairie (*page 4*).

Votre dossier d'inscription sera ensuite proposé lors d'une commission d'admission.
Dans chaque arrondissement, il est créé une commission chargée d'établir les possibilités d'admission en fonction des places disponibles et des critères municipaux.

Sa composition est la suivante :

- La Maire d'arrondissement déléguée et/ou la Conseillère aux crèches associatives et relais d'assistantes maternelles
- Le responsable de la Direction de l'Enfance ou son représentant (coordinatrice)
- Les directrices des structures municipales et associatives
- Des représentants des services de la PMI
- Un représentant des parents élus au sein des structures municipales

La commission statue collectivement sur les différents dossiers : admission, refus ou mise en position d'attente.

L'accueil collectif occasionnel

Pour l'accueil de moins de 20 heures hebdomadaires pour les enfants jusqu'à 5 ans révolus, vous prenez directement contact avec la directrice de l'établissement souhaité.

L'accueil individuel

Les Assistant-es Maternel-les

L'assistant-e maternel-le est un-e professionnel-le de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à quatre enfants généralement âgés de moins de 6 ans. Elle-il doit obligatoirement avoir été agréé-e par le Président de la Métropole de Lyon après avis des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Avant et après l'agrément, l'assistant-e maternel-le doit suivre une formation (120 heures minimum) et les services PMI de la Maison de la Métropole pour les Solidarités continuent de l'accompagner.

Les parents rémunèrent directement L'assistant-e maternel-le avec lequel ils établissent un contrat de travail. Sous certaines conditions, les parents bénéficient d'une aide de la CAF.
Plus d'information sur www.pajemploi.urssaf.fr

Dans le 5e arrondissement, il y a actuellement 188 assistant-es maternel-les en activité. La liste des assistant-es maternel-les agréé-es est disponible dans les Relais d'Assistant-es Maternel-les (RAM) et à la Maison de la Métropole pour les Solidarités (MDMS).

Les assistant-es maternel-les qui le souhaitent sont inscrites également sur le site de la CAF et sur le site de la Métropole de Lyon.

www.mon-enfant.fr / www.grandlyon.com

Les RAM

Ce sont des lieux d'information, d'animation, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistant-es maternel-les et des employé-es à domicile.

Pour les parents : renseignements et mise en relation sur les modes de garde individuelle pour les enfants, soutien à la fonction parent employeur (aide pour l'établissement du contrat de travail, démarches en lien avec l'embauche…).

Pour les assistant-es maternel-les et les gardes d'enfants à domicile : diffusion des disponibilités d'accueil des professionnel-les, proposition de temps collectifs avec les enfants, temps de rencontre, soutien à la formation…

Les relais organisent des temps collectifs pour favoriser l'éveil et la socialisation des enfants et accompagner les professionnel-les dans leurs pratiques.

Dans le 5e arrondissement, il y a actuellement 3 RAM et une antenne (*liste et description page 12 et 13*).

Les SAF

Ce sont 30 assistant-es maternel-les réparti-es sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lyon, recruté-es en CDI par la Ville de Lyon après avoir obtenu un agrément d'au moins 2 enfants auprès de la Métropole de Lyon. Les assistant-es maternel-les gardent à leur domicile les enfants qui leur sont confiés par une commission d'admission. Les enfants sont accueillis quatre jours au domicile de leur assistant-e maternel-le et un jour en collectivité (structure collective municipale de proximité).

La directrice et l'éducatrice de jeunes enfants du SAF assurent un suivi des assistant-es maternel-les à domicile et veillent à l'accueil et l'intégration des enfants et de leur famille selon leurs besoins.

04 72 34 19 55
Permanences téléphoniques : le mardi après-midi et le vendredi matin.

saf.etablissement@mairie-lyon.fr

Les autres modes d'accueil

Les micro-crèches privées

Ces structures d'accueil peuvent accueillir collectivement au maximum dix enfants. L'ouverture de ces établissements est subordonnée à un avis ou une autorisation de fonctionnement délivré par le Président de la Métropole après avis des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Les micro-crèches relèvent de la gestion privée.

Dans le 5e arrondissement, il y a actuellement 5 micro-crèches :

Micro-crèche ATTITUDE Margot, 62 rue Pierre Valdo, Lyon 5
04 78 34 77 93

Micro-crèche ATTITUDE Margot, 34 rue J. Fauconnet, Lyon 5
06 04 53 21 65

Micro-crèche ATTITUDE Les pousses de Champvert, 213 avenue Barthélémy Buyer, Lyon 5
04 78 35 23 56

Micro-crèche GARD'EDEN Trion, 4 Ter rue Cardinal Gerlier, Lyon 5
04 26 22 48 53

Micro-crèche NOUVEL'ERE, 43 rue de Trion, Lyon 5
04 78 36 85 78 ou 06 71 95 10 33

Les crèches d'entreprise

Certaines entreprises proposent à leurs salarié-es des crèches au sein de leur établissement. Certaines de ces crèches peuvent être ouvertes à d'autres enfants, il faut se renseigner directement au sein des entreprises.

Crèche d'entreprise Babilou Massues, 86-88 rue Docteur Edmond Locard, Lyon 5
0 809 10 30 00

3 Plan

1 : RAM 1, 2, 3 Soleil
1 bis : RAM 1, 2, 3 Soleil
Antenne Soeur Janin
2 : RAM Courte échelle
3 : RAM Grain de Soleil

4 : Crèche Eisenhower
5 : Crèche Joliot Curie
6 : Crèche Trion

7 : Crèche Allix
8 : Crèche La Baleine
9 : Crèche Le Chantoiseau
10 : Crèche Le Cocon de l'ouest
11 : Jardin d'enfants du 5e
12 : Crèche Justin Justine
13 : Crèche Les petits Malins
14 : Crèche Trois p'tits points
15 : Crèche Les Vercoquins

16 : Lieu d'accueil parents / enfants

Relais Assistant-es Maternel-les
Crèche municipale
Crèche associative
Lieu d'accueil parents / enfants
Aire de Jeux

Cartographie © Ville de Lyon - droits réservés - février 2019

La Saône
9e arrondissement
Quartiers anciens
Quai Pierre Scize
Quai de Bondy
Pont La Feuillée
Place Saint Paul
Barthélemy
Pont Alphonse Juin
Rue Saint Jean
Quai R. Rolland
Place de Fourviere
Montée Saint Neuf
Place Saint Jean
Pont Bonaparte
Montée du chemin
Buyer
Avenue Barthélemy
Buyer
Rue de Champvert
Champvert - Point du Jour - Jeunet
Place de Trion
Rue de Trion
Chemin de Choulans
R. des Farges
Rue de la Favorite
Aqueducs
Joliot Curie
Avenue du Point du Jour
Charcot
Saint Just - Saint Irénée - Fourvière
Ave de la 1ère division Française Libre
Chemin de Choulans
Quai Fulchiron
Pont Kitchener Marchand
Quai des Etroits
Commandant
Rue Francois Genin
Rue Valdo Charcot
Avenue
2e arrondissement
Sainte-Foy-Lès-Lyon
La Saône
Le Rhône
1 bis
3
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16

4 Les relais d'assistant-es maternel-les

1, 2, 3 Soleil

10 Avenue de Ménival « Le Château », Lyon 5
04 37 41 07 33
relais123@mpe5.com
www.mpe5.com

Ligne C21 arrêt Ménival Centre
Ligne 14, C24 ou 72 arrêt Ménival Saint Anne

Courte échelle

42 Avenue Général Eisenhower, Lyon 5
04 72 16 01 47
courte-echelle@wanadoo.fr

Ligne C21, C24, 65 ou 73 arrêt Les Battières

Grain de soleil

34 rue de la Quarantaine, Lyon 5
04 78 42 60 37
relaisgds@mpe5.com
www.mpe5.com

Ligne 29, 30, 31 arrêt quarantaine
du Point du Jour : ligne C21 arrêt Pont Kitchener

1, 2, 3 Soleil Soeur Janin

Temps collectif avec les assistant-es maternel-les et des enfants: 33 rue Sœur Janin « espace 33 »
Permanences administratives : 25 rue Joliot Curie « Maison Dufour », Lyon 5
06 95 03 73 84
relaisaj@mpe5.com
www.mpe5.com

Espace 33 : ligne 46 arrêt Les Massues Sœur Janin
Maison Dufour : ligne C21 arrêt Nicolas Sicard ou Point du Jour

5 Les crèches

Eisenhower

Crèche Ville de Lyon à gestion municipale
42/48 Avenue Général Eisenhower (pôle petite enfance), Lyon 5
04 78 59 66 00
eisenhower.creche@mairie-lyon.fr

- Horaires d'ouverture : 7h30 - 18h30
- 60 places, régulières, occasionnelles et extra-scolaires
- Age des enfants accueillis : 2 mois et demi à 3 ans révolus

Ligne C24 ou C21 arrêt Battières

Spécificités :
- Classe passerelle, adaptation progressive à l'école (maternelle des Battières)
- Programme d'aide à l'acquisition du langage Parler Bambin
- Partenariat avec le RAM La Courte Echelle et avec l'école maternelle des Battières

Joliot Curie
Les Lutins du Point du Jour

Crèche Ville de Lyon à gestion municipale
25 rue Joliot Curie, Lyon 5
04 78 15 91 50
joliot-curie.creche@mairie-lyon.fr

- Horaires d'ouverture : 7h - 19h
- 47 places, régulières, occasionnelles et extra-scolaires
- Age des enfants accueillis : 2 mois et demi à 3 ans révolus

Ligne C21 arrêt Nicolas Sicard
Ligne 45 ou 90 arrêt Point du Jour

Trion
Les gônes de Trion

Crèche Ville de Lyon à gestion municipale
4/6 rue des Fossés de Trion, Lyon 5
04 72 39 01 98
trion.creche@mairie-lyon.fr

- Horaires d'ouverture : 7h30 - 18h30
- 40 places, régulières, occasionnelles et extra-scolaires
- Age des enfants accueillis : 2 mois et demi à 3 ans révolus

Ligne C20, C20E ou C21 arrêt Trion
Funiculaire Saint-Just 5 min à pied

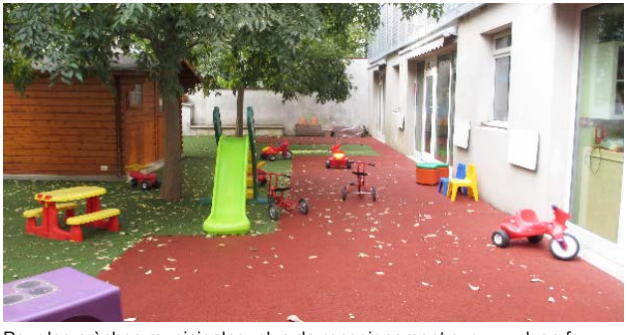

Allix

Crèche Ville de Lyon à gestion associative
29 rue Commandant Charcot, Lyon 5
04 72 32 03 18
allix@agds.fr
www.agds.fr

- Horaires d'ouverture : 7h30 - 18h30
- 48 places régulières et occasionnelles
- Age des enfants accueillis : 2 mois et demi à 3 ans révolus

Ligne C20 ou C20E arrêt Poncettes

Spécificité :
- Label Lyon Ville Durable et cuisine sur place avec fournisseurs locaux

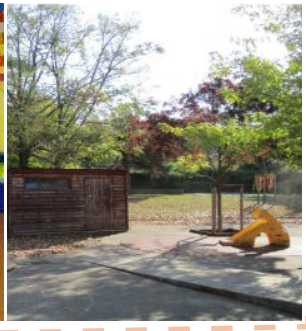

Pour les crèches municipales, plus de renseignement sur www.lyon.fr

5 Les crèches

La Baleine
Les bébés du Vieux Lyon

Crèche Ville de Lyon à gestion associative
5 place du Petit Collège, Lyon 5
04 78 38 36 01
creche.la.baleine@orange.fr

- Horaires d'ouverture : 7h30 - 18h30
- 40 places régulières et occasionnelles
- Ages des enfants accueillis : 2 mois et demi à 3 ans révolus

Métro D ou funiculaires arrêt Vieux-Lyon
C20 arrêt Pont Bonaparte

Spécificité :
- Classe passerelle avec l'école Gerson

Le Chantoiseau

Crèche Ville de Lyon à gestion associative
128 rue Commandant Charcot, Lyon 5
04 78 36 62 79
lechantoiseau@alfa3a.org
www.alfa3a.org

- Horaires d'ouverture : 7h30 - 18h30
- 21 places régulières et occasionnelles
- Age des enfants accueillis : 2 mois et demi à 3 ans révolus

Ligne C20, C20 E ou 45 arrêt Hôpital Pierre Garraud

Spécificité :
- Label écolo crèche

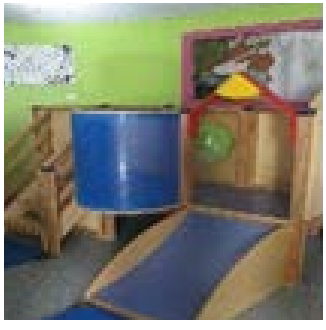

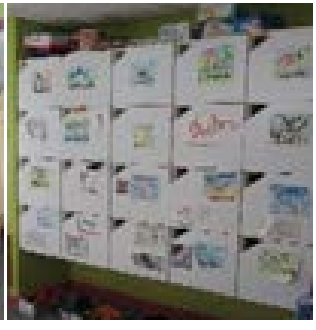

Le Cocon de l'ouest

Crèche Ville de Lyon à gestion associative
30 avenue du Point du Jour, Lyon 5
04 78 25 90 41
cocon69@bbox.fr

- Horaires d'ouverture : 7h30 - 18h30
- 18 places régulières et occasionnelles
- Age des enfants accueillis : 2 mois et demi à 3 ans révolus

Ligne C20, C20E ou C21 arrêt Luzy

Jardin d'enfants du 5e

Structure Ville de Lyon à gestion associative
27/29 rue Commandant Charcot, Lyon 5
04 27 85 19 15
jardindenfantsdu5e@agds.fr
www.agds.fr

- Horaires d'ouverture : 7h30 - 18h30
- 22 places places régulières, occasionnelles et extra-scolaires
- Age des enfants accueillis : 2 ans à 4 ans

Ligne C20 ou C20E arrêt Poncettes

Spécificités :

- Label Lyon Ville Durable et cuisine sur place avec fournisseurs locaux
- Première socialisation avant entrée à l'école (accueil à partir de 2 ans)

5 Les crèches

Justin Justine

Crèche Ville de Lyon à gestion associative du Centre social de Saint-Just
31 rue des Farges, Lyon 5
04 78 36 34 73.
petite-enfance.cs.stjust@orange.fr

- Horaires d'ouverture : 8h - 17h45
- 18 places régulières et occasionnelles
- Age des enfants accueillis : 2 mois et demi à 3 ans révolus

Funiculaire Saint-Just arrêt Les Minimes

Spécificités :
- Produits d'entretien naturels et cuisine sur place avec fournisseurs locaux
- Classe passerelle avec l'école Mathilde Siraud

Les petits malins

Crèche Ville de Lyon à gestion associative
25 rue de la Quarantaine, Lyon 5
04 78 38 27 34
crecheptitsmalins@gmail.com

- Horaires d'ouverture : 7h30 - 19h
- 60 places régulières, occasionnelles et extra-scolaires
- Age des enfants accueillis : 2 mois et demi à 3 ans révolus

Ligne C20, 31 ou C20E arrêt Pont Kitchener

Trois p'tits points

Crèche Ville de Lyon à gestion associative du Centre socio-culturel du Point du Jour
10 Impasse Secret, Lyon 5
04 78 25 55 89
3petitspoints@csc-pdj.fr
www.csc-pdj.fr/

- Horaires d'ouverture : 8h - 18h
- 12 places dont 8 places à temps plein et 4 places en demi-journée
- Age des enfants accueillis : 18 mois à 3 ans révolus

Ligne C21, 45, 90 arrêt Point du Jour

Les Vercoquins

Crèche Ville de Lyon à gestion associative du Centre social et culturel de Champvert
70 rue de Champvert, Lyon 5
04 78 25 85 21
cscvercoquins@orange.fr

- Horaires d'ouverture : 8h - 18h
- 20 places dont 15 places à temps plein et 5 places en demi-journée
- Age des enfants accueillis : 2 mois et demi à 3 ans révolus

Ligne 55, 45, 90 arrêt Frère Benoît

Spécificités :
- Classe passerelle avec les écoles Berlioz (LYON 9) et Champvert (LYON 5)
- Projet inter-génération avec le centre social et culturel de Champvert

6 Les loisirs de votre enfant

Bibliothèques, Ludothèques, Médiathèque

Bibliothèque du Point du Jour
10-12 rue Joliot curie, Lyon 5
04 37 20 19 49

Bibliothèque Palais Saint-Jean
4 avenue Adolphe Max, Lyon 5
04 78 92 83 50

Ludothèque de la Sarra
gérée par le Centre social de Saint-Just
56 rue Pauline Jaricot, Lyon 5
04 78 25 35 78

Médiathèque de Vaise
place Valmy, Lyon 9
04 72 85 66 20

Lieux d'accueil parents/enfants

Le Jardin des Mûriers
60 rue Joliot Curie, Lyon 5
04 78 25 41 67
Espace d'écoute, d'échange, de rencontre et de jeux entre les parents, grands-parents, les futurs parents et les enfants, les adultes et les accueillants professionnels de la petite enfance

Le jardin Couvert
12 rue Auguste Lacroix, Lyon 3
04 78 71 04 78

La souris verte - Réseau différences et petite enfance
19 rue des Trois Pierres, Lyon 7
04 78 60 52 59

Centres de loisirs (à partir de 3 - 4 ans)

Maison de l'Enfance
60 rue Joliot Curie, Lyon 5
04 78 25 41 67

Entraide Pierre Valdo
176 rue Pierre Valdo, Lyon 5
04 72 16 30 61

Centre social de Saint-Just
31 rue des Farges, Lyon 5
04 78 25 35 78

Centre social et culturel de Champvert
204 avenue Barthélémy Buyer, Lyon 9
04 78 25 07 59

MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) du Vieux-Lyon
21 rue de la Brèche, Lyon 5
04 78 42 48 71

La MDMS est la **Maison De la Métropole pour les Solidarités.**

Présentation et missions du service

Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) est chargé de la promotion de la santé des futurs parents, de la femme enceinte et des enfants de 0 à 6 ans. La PMI participe également aux actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger ou qui risquent de l'être.
Ce service est dirigé par un médecin et comprend des personnels qualifiés notamment dans les domaines médical, paramédical et psychologique.

Actions en faveur de l'enfant

Le service PMI a également pour mission d'organiser :

- Des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans.

- D'établir un bilan de santé pour les enfants âgés de 3 à 4 ans, notamment en école maternelle.

- Des actions médico-sociales préventives pour les enfants de moins de 6 ans requérant une attention particulière, qui sont assurées, à la demande ou avec l'accord des parents, en liaison avec le médecin traitant et les services hospitaliers concernés.

- Orienter, si nécessaire, l'enfant vers les professionnels de santé et les structures spécialisées.

- Agrément et suivi des modes d'accueil individuel et collectif.

Maison De la Métropole pour les Solidarités
5 bis rue Cléberg, Lyon 5
04 72 40 20 08
Possibilité d'obtenir un rendez-vous au Point du Jour au 13 impasse Secret, Lyon 5.

8 La PAJE

La **Prestation d'Accueil du Jeune Enfant**, PAJE, est une aide versée par la CAF à une famille qui élève un enfant de moins de 3 ans.

Elle est versée sous conditions de ressources.

Elle se décompose en 4 types de prestation :

- **La prime à la naissance ou à l'adoption :** versée en une seule fois.

- **L'allocation de base :** versée mensuellement.

- **La Prestation Partagée d'éducation de l'Enfant** (PreParE) : permet aux parents de cesser ou de réduire leur activité professionnelle pour s'occuper de leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans.

- **Le Complément de libre choix du Mode de Garde** (CMG): il est versé par la caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Il comprend une prise en charge partielle de la rémunération d'une assistant-e maternel-le, une garde à domicile, une association ou entreprise habilitée ou par une micro-crèche. Son montant varie selon le nombre d'enfants à charge, l'âge de l'enfant et les ressources de la famille.

Pour plus d'information sur les montants, les plafonds et les démarches : se renseigner à la CAF ou sur son site internet www.caf.fr et www.mon-enfant.fr

ALLOCATIONS FAMILIALES

Numéros utiles

Urgence – sécurité

Pompiers : 18
Police : 17
Urgences médicales et Samu : 15 ou 112
Enfance en danger maltraitée : 119
SOS Médecins : 04 78 83 51 51
Centre anti-poison : 04 72 11 69 11

Centre anti-brûlure : 04 72 11 75 98

Urgences pédiatriques

Hôpital Femme-Mère-Enfant
Groupement hospitalier Est
59 boulevard Pinel 69 Bron
0 825 08 25 69

Hôpital Saint-Joseph/Saint-Luc
20 quai Claude Bernard, Lyon 7
0 826 28 81 81
Consultation du lundi au vendredi de 20h à 24h
Permanences de pédiatres libéraux

Maison Médicale de l'enfant
Clinique du Val d'Ouest
de 8h à 22h, 7 jours sur 7
59 chemin de la Vernique 69 Ecully
04 72 19 34 81

Maison médicale de garde
173 avenue Barthélémy Buyer, Lyon 5
En semaine de 20h à 24h
Le samedi de 12h à 24h
Le dimanche et jours fériés de 8h à 24h
04 72 33 00 33

Pharmacies de nuit

Pharmacie de l'horloge
14 place Vauboin 69160 Tassin La Demi Lune
04 78 34 26 38

Pharmacie des Cordeliers – Blanchet
5 place des Cordeliers, Lyon 2
04 78 42 12 42

Direction de l'enfance

Direction de l'enfance de la Ville de Lyon
198 avenue Jean Jaurès, Lyon 7
04 72 10 30 30

Caisse d'allocations familiales

67 boulevard Vivier Merle, Lyon 3
Accueil sur rendez-vous
0 810 25 69 80

La CAF a mis en place un site internet spécialisé sur les questions liées à l'enfance : www.mon-enfant.fr
Informations sur les modes de garde, prix d'accueil, prestations, etc…